

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 511

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 7

À la dernière phrase, après le mot :

« moment »

insérer les mots :

« , du niveau de l'inflation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES s'assure de prendre en compte l'inflation dans l'actualisation du budget de la présente programmation à l'horizon 2027. En effet, l'augmentation générale des prix n'est que peu prise en compte dans la construction budgétaire et dans les orientations présentées par la présente loi de programmation. Pourtant, début 2023, l'inflation était estimée à 7,2%, et elle s'accélère au fil des mois. L'augmentation généralisée des prix des matières premières, de l'énergie et des carburants va concrètement frapper le fonctionnement des armées, tant dans l'acquisition d'équipement, que dans le MCO, les différents projets de construction et d'investissement ou dans l'entretien des armées (restauration, logement ...).

S'il n'est pas possible de prédire exactement le niveau de l'inflation, il est nécessaire de l'anticiper dans la programmation budgétaire des armées. Cet amendement vise donc à prendre en compte

l'augmentation généralisée des prix lors de la révision du budget consacré aux armées d'ici 2027.

Il est indispensable, par ailleurs, de compenser l'inflation par des crédits budgétaires supplémentaires, pour que nos armées n'aient pas à en souffrir dans leur fonctionnement.